

SEANCE DU MERCREDI 5 JUILLET 1978

=====

Le Conseil se réunit à 10 heures en présence de tous ses membres.

Le Président indique l'ordre du jour.

Il précise que l'affaire LONCLE/MONTAGNE ne sera en état que dans une semaine.

L'examen de l'affaire ZUCCARELLI/GIACOMI - Haute-Corse - première circonscription - venant en tête, le rapporteur M. COMBARNOUS est introduit dans la salle du Conseil. Il présente son rapport (joint en annexe) qui conclut au rejet.

Le Président précise que ce projet a été adopté par la section. En ce qui le concerne personnellement, il estime sévère la solution de l'annulation de la totalité des résultats de la commune de Pruno. Dans cette commune, M. GIACOMI a été réélu maire il y a un an, avec un nombre de voix - à peu de choses près - identique à celui qu'il a obtenu aux législatives de mars 1978. L'élection communale n'a fait l'objet d'aucun recours.

La solution proposée aboutit à sanctionner également les électeurs de la commune qui n'ont pas fraudé.

M. COSTE-FLORET est partisan de la solution proposée par le rapporteur. En effet, c'est le seul moyen de moraliser l'élection, ce que le Conseil a déjà fait par ses décisions sur les abus de propagande.

M. JOXE est du même avis.

M. BROUILLET trouve la décision très équilibrée dans son ensemble, puisqu'elle apparaît fort indulgente sur d'autres points (ceux relatifs aux tracts, etc...)

/d'indiquer que M. PERETTI propose une solution transactionnelle puisqu'il est difficile de dire combien de votes sont irréguliers dans la commune de Pruno. Il propose/, quand bien même on retrancherait les 811 voix, le résultat ne serait pas changé.

M. COSTE-FLORET souligne qu'il est fort remarquable qu'il y ait plus de 500 électeurs non résidant qui, bien que l'on ignore s'ils sont vraiment nés, ont voté en personne et non pas par procurations.

M. GOGUEL remarque que les élections municipales pouvaient difficilement être attaquées par les 5 non partisans de ZUCCARELLI qui, ainsi, se seraient démarqués publiquement dans une commune quasiment unanime. Il n'aurait pas été, pour sa part, choqué que l'on propose une annulation dans cette élection, compte tenu des tracts. A tout le moins, il est pour le maintien du Considérant dans sa forme actuelle.

.../...

M. GROS pense que la contestation des inscriptions, par le biais de la plainte pénale, ne paraît pas limitée à la demande d'un citoyen électeur de la commune. Ceci dit, il est d'accord avec le projet proposé.

Le Président, constatant que les conclusions de M. COMBARNOUS et de la section recueillent l'accord du Conseil, donne la parole au rapporteur pour la lecture de son projet. Le projet est adopté.

NOTA : M. COSTE-FLORET remarque qu'en ce qui concerne les hauts-parleurs mobiles, il y a peut-être une lacune dans la réglementation qu'il conviendrait de signaler au Ministère de l'Intérieur.

Le Président fait appeler M. LAFAYE, après le départ de M. COMBARNOUS. M. LAFAYE lit son rapport dans l'affaire MANVILLE/PETIT dans la première circonscription de la Martinique.

Le rapport est adopté . Il est procédé à la lecture du projet, lequel est adopté après une discussion relative au supplément du journal "France-Antilles", daté du 11 février 1978.

Le Conseil désirant indiquer qu'un tel mode de propagande n'est pas en soi irrégulier, dès lors qu'il n'est pas pratiqué après la clôture de la campagne.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président indique l'ordre du jour de la séance du 12 juillet et annonce que le Conseil se réunira le jeudi 27 juillet pour examiner trois saisines de l'article 61 : Loi sur la Radiodiffusion (saisine annoncée) - Loi sur l'enseignement agricole privé (saisine du 1er juillet 1978) - Loi de la procédure pénale sur la Police Judiciaire et le Jury d'Assises (saisine annoncée et pour laquelle le Conseil a reçu environ 30 lettres de sénateurs).

La séance est levée à 13 heures.

AFFAIRE n° 78-839

DEPARTEMENT      MARTINIQUE

1ère circonscription

1er tour

2e tour

Inscrits            59 843

Votants

Suffrages exprimés            30 998

|                 |                  |        |     |
|-----------------|------------------|--------|-----|
| MM. C. PETIT    | (R.P.R.)         | 24 997 | ELU |
| M. MANVILLE     | (P.C.M.)         | 3 882  |     |
| SALPETRIER      | (Féd. soc.)      | 1 641  |     |
| Mle R. RAVOTEUR | (G.R.S.)         | 297    |     |
| M. J-J. MAGIT   | (Combat ouvrier) | 181    |     |

DEPARTEMENT HAUTE-CORSE

1ère circonscription

|                                  |        | <u>1er tour</u> | <u>2e tour</u> |     |
|----------------------------------|--------|-----------------|----------------|-----|
| Inscrits                         | 59 901 |                 |                |     |
| Votants                          |        |                 |                |     |
| Suffrages exprimés               |        | 41 190          | 45 020         |     |
| MM. Pierre-Paul GIACOMI (R.P.R.) |        | 12 844          | 23 397         | ELU |
| J. ZUCCARELLI (M.R.G.)           |        | 9 962           | 21 623         |     |
| P. GIUDICELLI (P.C.)             |        | 8 953           |                |     |
| J. VINCIGUERRA (U.D.F.-P.R.)     |        | 8 099           |                |     |
| Mme L. MOLINELLI (écol.)         |        | 1 382           |                |     |

RESULTATS COMMUNIQUEES PAR LE MINISTERE DE L'INTERIEUR

|                             | <u>1er tour</u> | <u>2ème tour</u> |
|-----------------------------|-----------------|------------------|
| <i>Inscrits</i>             | 61 213          | 61 210           |
| <i>Votants</i>              | 42 027          | 46 140           |
| <i>Suffrages exprimés</i>   | 41 189          | 45 233           |
| <i>M. Paul GIACOMI</i>      | 12 844          | 23 477           |
| <i>M. Jean ZUCCARELLI</i>   | 9 962           | 21 756           |
| <i>M. Pierre GIUDICELLI</i> | 8 953           |                  |
| <i>M. Jean VINCIGUERRA</i>  | 8 099           |                  |
| <i>Mme Lucie MOLINELLI</i>  | 1 331           |                  |